

L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New-Yorkaise : la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale

Flaminia Paddeu

Volume 12, numéro 2, septembre 2012

Natures et Métropoles

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022530ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Paddeu, F. (2012). L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New-Yorkaise : la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale. *VertigO*, 12(2).

Résumé de l'article

La notion de justice alimentaire irrigue les discours des tenants du food movement aux États-Unis. Elle se traduit par l'essor de l'agriculture urbaine dans les grandes métropoles américaines. Loin de se cantonner à son statut de mouvement de classes moyennes blanches préoccupées par leur bien-être alimentaire, la justice alimentaire cherche à favoriser la sécurité alimentaire des populations pauvres et des minorités ethniques des quartiers défavorisés. Elle introduit dès lors des enjeux de justice sociale dans les enjeux alimentaires des métropoles. Le cas d'étude de la ville de New York, et notamment du quartier de Hunts Point dans le South Bronx, permet de rendre compte des pratiques contemporaines locales de justice alimentaire et de souligner leurs apports théoriques, notamment à partir des concepts dont le mouvement s'inspire : justice sociale, justice spatiale et justice environnementale.

Flaminia Paddeu

L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New-Yorkaise: la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale

- 1 En 2007, *The Omnivore's Dilemma : A Natural History of Four Meals* de Michael Pollan est devenu un best-seller, et la nouvelle bible des *foodies*, cette classe moyenne éduquée d'amateurs de bonne chère. L'auteur propose d'établir le diagnostic d'un « trouble alimentaire national »¹ et décrit à cet effet, du champ à l'assiette, quatre grands systèmes alimentaires : le système agroalimentaire contemporain ; le paradigme du chasseur-cueilleur ; la culture biologique et l'agriculture familiale (Pollan, 2007). Parmi ces systèmes, les deux derniers sont défendus par l'auteur, considérés comme les meilleurs. Rencontrant un succès incontestable aux États-Unis, ce livre a embrassé les aspirations de tout un mouvement de pratiques et de pensée, très populaire en Amérique du Nord, que l'on peut désigner comme le *food movement*. Il s'agit d'un ensemble de groupes d'individus, liés par des pratiques et des écrits communs, qui se reconnaissent dans un certain nombre de valeurs, comme l'agriculture locale et biologique. C'est un engagement, « un vote en faveur de la durabilité environnementale, favorisée par une polyculture locale, biologique et vierge de pesticides et d'engrais. C'est aussi un vote en faveur de la petite agriculture familiale, comme alternative à une agriculture entrepreneuriale de masse, et en faveur de communautés locales riches d'interactions entre les gens »² (Alkon et Agyeman, 2011, p 2). D'autres écrits attestent de la popularité de ce mouvement aux États-Unis (Nestle, 2002; Schlosser, 2001). En 2007, l'*Oxford English Dictionary* a même choisi le terme « *locavore* »³ – celui qui mange des denrées locales – comme mot de l'année. Le *food movement* est majoritairement soutenu par des classes moyennes blanches, éduquées et aisées : ceux qui prônent la polyculture aux champs évoluent plutôt dans un milieu de monoculture sociale, culturelle et raciale (Alkon et Agyeman, 2011).
- 2 Or c'est en se démarquant de cet ancrage monoculturel que la justice alimentaire (*food justice*), retient l'attention. Ce « *food movement* alternatif émergent (...) s'assure que les bénéfices et les risques des lieux, des produits, des moyens de production, du transport, de la distribution, de l'accès et de la consommation de la nourriture sont partagés équitablement »⁴ (Gottlieb et Joshi, 2010, p 6). La justice alimentaire introduit le principe de justice sociale à la fois dans le cadre théorique du *food movement* – la rhétorique des acteurs engagés dans le mouvement reprend les concepts de la justice sociale – et dans son cadre d'action – notamment à travers les territoires d'intervention choisis, c'est-à-dire les quartiers défavorisés. Certains ont essayé de la définir par la négative, en décrivant ce que le mouvement refuse dans le système alimentaire actuel : « l'inégale répartition de la nourriture, le faible accès à des aliments sains, les inégalités de conditions de travail des agriculteurs et leur injuste rétribution »⁵ (Lang et Heasman, 2004). Les actions des militants de la justice alimentaire se concentrent alors sur les populations les plus pauvres et les minorités ethniques, supposées souffrir le plus des injustices du système alimentaire global. Ils militent pour la création de systèmes agroalimentaires alternatifs urbains (Deverre et Lamine, 2010) visant à résoudre des problèmes de sécurité alimentaire, autrement dit d'accès à la nourriture. Ces initiatives, souvent d'origine associative ou communautaire (*grassroots or community-based organizations*), tendent à répondre au manque d'infrastructures de distribution de produits frais dans les quartiers défavorisés des grandes villes par la mise en place de jardins communautaires ou scolaires, voire de fermes urbaines (Levkoe, 2006 ; Feenstra, 1997). Ces initiatives ciblent avant tout les quartiers qui s'apparentent à des déserts alimentaires (*food deserts*)⁶, c'est-à-dire à « un espace urbain pauvre où les habitants ne peuvent pas se procurer des aliments sains à des prix abordables »⁷ (Cummins et Macintyre, 2002), ou selon le United States Department of

Agriculture (USDA) « un espace aux États-Unis connaissant un accès limité à des aliments nutritifs à prix abordables, notamment dans les espaces à faibles revenus »⁸. Ce sont ces initiatives qui font l'objet de la présente recherche.

- 3 Mais comme le rappellent Robert Gottlieb et Anapuma Joshi, « même si la justice alimentaire commence à constituer un discours convaincant sur le changement du système alimentaire, elle reste un concept relativement imprécis et sujet à des interprétations multiples »⁹ (2010, p 5). Accoler les termes de *food* et de *justice* a le mérite d'ouvrir une voie pour penser l'action et d'établir de nouveaux outils langagiers pour évoquer le changement social dans le domaine alimentaire. Toutefois, la rencontre de ces deux termes ne crée pas *ex nihilo* une voie limpide à suivre, ni ne gomme les différences idéologiques au sein du *food movement*. Ces différences idéologiques concernent notamment le degré de remise en cause du système alimentaire global ; l'insistance plus ou moins forte sur des paramètres de goût, de bien-être corporel, de mode de vie dit « sain » ou au contraire sur des revendications d'égalité d'accès à une nourriture saine : on pourrait multiplier encore les décalages d'approches, les désaccords et les hiatus qui existent au sein de cette nébuleuse. Ces différences idéologiques prennent racine dans les différences sociologiques, économiques et culturelles qui existent dans ce mouvement, créant finalement des usages différenciés d'une même pratique culturelle. Elles se jouent, à leurs extrémités et sans nier l'existence de passerelles, entre une population de classe moyenne supérieure, blanche et éduquée, qui crée un jardin communautaire potager par plaisir - pour le loisir - et une population défavorisée, racialement minoritaire, qui effectue le même geste par nécessité, pour avoir à portée de mains des aliments auparavant inaccessibles et pour lutter contre l'omniprésence de l'obésité et du diabète. La perception du *food movement* par la société en est brouillée, tout comme le décryptage idéologique du mouvement est difficile à établir, écartelé entre plusieurs directions théoriques. Même la littérature scientifique dans ce domaine se heurte à un conflit d'intérêts intellectuel, au sens où les chercheurs travaillant sur le *food movement* ou la justice alimentaire sont très souvent eux-mêmes pratiquants ou militants.
- 4 Faut-il alors penser le concept de justice alimentaire comme porteur de bénéfices, à la fois en termes d'apport théorique – par le développement d'un nouveau pan de la justice sociale –, mais aussi en termes pratiques – par le développement de nouvelles pratiques promptes à atténuer des situations d'injustices ? Ou bien l'émergence du concept de justice alimentaire et la multiplication des avatars de « justice » – à l'instar de la justice spatiale et de la justice environnementale – ne risquent-elles pas d'affaiblir les enjeux de justice sociale en les segmentant, alors qu'ils sont pourtant au cœur de ces problématiques ? La justice alimentaire, en circonscrivant sa réflexion au domaine alimentaire, se donne peut-être des limites trop étroites, propose peut-être une vision rétrécie des inégalités sociales et spatiales. De même, les pratiques de justice alimentaire mises en place par les fermes urbaines et les organisations à but non lucratif sont peut-être limitées par leur caractère local, abandonnant la construction de véritables contre-pouvoirs aptes à réduire les injustices sociales. C'est pourquoi il semble important de discuter cette notion de justice alimentaire à la fois comme catégorie d'analyse et comme catégorie d'action. Il s'agit donc de comprendre, à travers l'étude d'initiatives d'agriculture urbaine dans des quartiers défavorisés de la métropole new-yorkaise, et particulièrement dans le South Bronx, si la justice alimentaire vient renouveler, renforcer ou affaiblir, sur un plan théorique, la justice sociale; et aussi de mesurer ses apports pratiques en termes d'activisme social et politique.
- 5 Ces réflexions sont basées sur une revue de la littérature et sur une enquête de terrain réalisée à New York entre mars 2011 et mars 2012, notamment à Hunts Point (Bronx), Red Hook (Brooklyn) et East New York (Brooklyn). Nous nous appuyons sur une trentaine d'entretiens effectués avec des leaders et des membres d'organisations de justice environnementale et alimentaire, des citoyens, des professeurs et des journalistes ; complétés par des séances d'observation au cours de réunions de *Community Boards*, sorte de conseils mensuels d'élus et de représentants de quartier. Les entretiens menés font entendre majoritairement la voix d'acteurs agissant en faveur de la réduction des inégalités face au système alimentaire et aux nuisances environnementales.

Des jardins potagers dans les ghettos : agriculture urbaine et justice alimentaire aux États-Unis

- 6 Aujourd'hui, le phénomène global et mondial d'urbanisation s'accompagne d'un intérêt accru des planificateurs urbains, mais aussi des chercheurs pour intégrer l'agriculture de proximité des villes dans l'aménagement du territoire des régions urbaines un peu partout dans le monde (Aubry et Chiffolleau, 2009). En France, les circuits courts¹⁰ (*ibid.*) et les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) retiennent tout particulièrement l'attention des chercheurs (Lamine, 2008). Aux États-Unis, l'essor de l'agriculture urbaine doit être contextualisé dans le cadre de la popularité grandissante du *food movement* et du rejet du système alimentaire global, considéré comme injuste et nocif (Pollan, 2007 ; Nestle, 2002 ; Schlosser, 2001). Le contexte spécifiquement états-unien de dépendance extrême à son industrie agroalimentaire et de forte prévalence des maladies nutritionnelles a suscité l'émergence du mouvement de la justice alimentaire. Ce sont la prise en compte des paramètres de classe sociale (*class*), d'origine ethnique (*race*) et donc des inégalités, qui distinguent la justice alimentaire du reste du *food movement*. De là est née l'idée de planter des jardins potagers dans les ghettos, dont la simple mention, teintée de pastoralisme, ne rend pas compte de l'ensemble des enjeux abordés par cette pratique en expansion.

L'essor de l'agriculture urbaine, un phénomène de classes moyennes blanches ?

- 7 Aux États-Unis, l'agriculture urbaine est en expansion. Des villes comme Oakland en Californie (notamment dans le quartier de West Oakland), New York (notamment dans le South Bronx et à Brooklyn), Milwaukee dans le Wisconsin (Alkon et Agyeman, 2011), Los Angeles (Soja, 2010), Detroit (Gallagher, 2010), mais aussi Chicago, Minneapolis, Philadelphia ou Seattle sont touchées par ce phénomène depuis une dizaine, voire une quinzaine d'années. En 1996, le Programme de Développement des Nations-Unies (PNUD) a défini l'agriculture urbaine comme « une industrie qui produit des biens alimentaires et énergétiques, pour répondre surtout à la demande quotidienne des consommateurs urbains » (PNUD, 1996). Il n'est pas anodin que cette définition soit proposée par le PNUD : en effet, l'agriculture urbaine est au départ un phénomène de pays en développement, qui vise à améliorer l'approvisionnement alimentaire des villes. L'agriculture urbaine est de ce fait marquée par une production, mais aussi par une consommation locale et urbaine. En revanche, dans les pays développés, son avènement est plutôt concomitant d'une redirection générale des villes – états-uniennes et autres – vers la durabilité, via des politiques publiques et privées guidées par le paradigme urbain de « greening the city » (Beatley et Wheeler, 2008; Birch et Watcher, 2008; Kahn, 2006; Swyngedouw *et al.*, 2005) comme c'est le cas de *PlaNYC for 2030* à New York ou de *Go to 2040* à Chicago.
- 8 Dans les pays développés, la majeure partie de cette agriculture urbaine s'adresse aux classes moyennes intellectuelles, classe sociale qui se soucie de la qualité de son alimentation comme un des paramètres du bien-vivre. Plus précisément, l'agriculture urbaine est développée par les tenants du *food movement* comme le rappellent Alison Hope Alkon et Julian Agyeman : « L'histoire du *food movement* est en grande partie créée par et trouve son écho majeur parmi les individus blancs de classe moyenne »¹¹ (2011, p 3). Ces auteurs emploient à ce propos le terme de « monoculture », pour évoquer non la composition agricole, mais sociologique du mouvement, faite de « personnes de même opinion, provenant de milieux similaires, partageant les mêmes valeurs et inclinations, étant parvenues à des conclusions identiques sur la façon dont notre système alimentaire doit changer »¹² (*ibid.*, p 2). Le *food movement* a établi un ensemble d'habitudes alimentaires – notamment manger « bio » et manger local – considérées comme justes et adéquates, et a condamné les « *industrial eaters* » (Pollan, 2007), ceux qui consomment une nourriture transformée par l'industrie agroalimentaire. Or si les *industrial eaters* se trouvent dans toutes les classes sociales de la société américaine, ils sont en revanche surreprésentés parmi les classes les plus pauvres. En effet, il a été montré que les ménages à faible revenu font leurs courses dans des magasins où les prix sont plus faibles, et ne

peuvent généralement pas se permettre d'acheter des aliments sains. Par rapport aux résidents de quartiers à revenu élevé, les habitants à faible statut socioéconomique ont généralement des régimes alimentaires riches en viande et en nourriture transformée, avec une faible consommation de fruits et légumes (Yeh et Katz, 2006). Donc, en rejetant la consommation d'aliments transformés pour des raisons sanitaires et éthiques jugées pertinentes, le *food movement* n'en a pas moins institué une échelle de valeurs et de pratiques alimentaires élitiste. L'analyse de Michael Pollan présuppose en outre que les habitudes alimentaires constituent des choix individuels, qui ne sont pas socialement et économiquement contraints. L'enjeu est pourtant de diversifier le mouvement à la fois socialement et racialement. A.H. Alkon et J. Agyeman proposent en réponse à cette « monoculture » élitiste, un mouvement plus proche de la « polyculture », qui à l'instar d'accueillir plusieurs espèces végétales, intégrerait différentes classes sociales, notamment les plus pauvres et les minorités ethniques (2011). En d'autres termes, c'est vouloir organiser le passage du *food movement* à la *justice alimentaire* : diversifier le mouvement sociologiquement, encourager l'engagement en termes de justice sociale et se concentrer sur les quartiers défavorisés abritant une population de minorités ethniques.

Les préceptes de la justice alimentaire

- 9 De « multiples couches »¹³ (Gottlieb et Joshi, 2010) constituent la sédimentation théorique de la justice alimentaire : des enjeux de durabilité agricole, d'environnement, de santé publique et de nutrition, de race et de classe etc. Ils résonnent différemment selon les groupes et les territoires concernés. Tous les activistes s'accordent sur des prérequis biologique et local en termes de production, dans le cadre de la pratique d'une agriculture durable. Le pilier local est notamment développé par l'ensemble des groupes, en accord avec l'un des six piliers de Via Campesina¹⁴. Les producteurs des fermes urbaines attachés à la justice alimentaire rappellent ainsi que la nourriture qu'ils produisent est locale, induisant l'absence d'aliments tropicaux – qui sont des produits de contre-saison – et la présence d'aliments saisonniers uniquement. Généralement, la sécurité alimentaire est l'objectif principal : obtenir une nourriture saine et fraîche pour tous grâce à l'amélioration de l'accessibilité alimentaire. Dans les marchés alimentaires organisés par ces fermes urbaines, les prix sont bas et d'autres types de monnaies sont acceptés, comme les coupons alimentaires (*food stamps*) et leurs équivalents, les Electronic Benefit Transfers (EBT). Les enjeux de santé publique comme les maladies nutritionnelles causées par un accès limité à une nourriture saine (diabète, obésité, maladies cardiaques) et les habitudes alimentaires sont aussi pris en compte. Enfin, la justice alimentaire aborde en priorité les questions de race et de classe sociale. Les questions de classe sont envisagées via le lien entre pauvreté et difficulté d'accessibilité alimentaire; celles de race le sont via la spécificité des habitudes alimentaires des minorités ethniques. Les activistes de la justice alimentaire encouragent les membres de minorités ethniques à se rendre au marché pour se procurer de la nourriture ethnique (*ethnic food*), comme le callaloo un plat caribéen, et insistent sur la diversité des populations présentes. De nombreux leaders de la justice alimentaire sont d'ailleurs eux-mêmes afro-américains comme Kerry Washington pour la *New York City Community Garden Coalition* ou Bryant Terry pour *B-Healthy*.

L'émergence d'un nouveau type d'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés face à l'enjeu de la sécurité alimentaire

- 10 Considérant l'influence récente des enjeux de justice alimentaire, l'une des raisons de l'émergence de cette nouvelle agriculture urbaine est qu'elle s'attache à des questions de sécurité alimentaire. Certes, les États-Unis ont atteint une situation de sécurité alimentaire (*food security*). Selon la Food and Agriculture Organization (FAO), elle signifie que des aliments sont disponibles à tout moment, que tous y ont accès, que ces aliments sont appropriés du point de vue nutritionnel, tant en quantité qu'en qualité et en variété, et qu'ils sont acceptables sur le plan culturel. Quand ces conditions sont réunies, on considère qu'une population a atteint la sécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire est un problème qui se pose généralement dans les pays en développement. En revanche on considère que la sécurité sanitaire alimentaire (*food safety*) est un problème de pays développés où la quantité étant

disponible, le problème se déplace vers la dimension qualitative. Dans ce cas, il s'agit de veiller à réduire les maladies transmises par les aliments : s'en occupent des organismes de veille comme l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) en France, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA, European Food Safety Authority) dans l'Union Européenne ou la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, qui traitent des risques nutritionnels et sanitaires comme les épizooties, les intoxications alimentaires ou la modification génétique des organismes (OGM).

- 11 Or le développement de l'agriculture urbaine aux États-Unis ne répond pas seulement à des enjeux de sécurité sanitaire alimentaire. C'est faire peu de cas de l'existence de disparités économiques, sociales et spatiales au sein d'un pays. Si la sécurité alimentaire peut être assurée à l'échelle nationale, cela ne signifie pas pour autant qu'elle le sera à l'échelle individuelle et à l'échelle locale. En effet, elle dépend de la disponibilité alimentaire, mais aussi de l'accessibilité alimentaire, c'est-à-dire la capacité d'un individu à se procurer de la nourriture, qui dépend essentiellement de son pouvoir d'achat, et par extension de son niveau de vie. Il existe ainsi aux États-Unis une population dont l'accessibilité alimentaire n'est pas assurée, sur le plan quantitatif – d'où l'existence de banques alimentaires –, mais aussi sur le plan qualitatif, lorsque ces individus n'ont pas accès à une nourriture saine. Le phénomène de ségrégation socio-spatiale et raciale crée ainsi des espaces de relégation urbaine dans lesquels la sécurité alimentaire n'est pas assurée pour tous. Paradoxalement, l'agriculture urbaine des quartiers défavorisés des métropoles états-uniennes répond en partie à des problèmes caractéristiques des pays en développement, comme l'accessibilité alimentaire et la diversification alimentaire. Ces espaces de relégation des pays développés sont du point de vue des enjeux alimentaires (et d'autres) à la frontière entre les enjeux des pays développés et ceux des pays en développement : difficulté d'accès à une qualité nutritionnelle, mais aussi problèmes de maladies nutritionnelles caractéristiques des pays développés comme l'obésité et le diabète. Ces espaces constituent ce qu'on appelle aux États-Unis des déserts alimentaires.

Le désert alimentaire, un concept spatial de justice alimentaire

- 12 Le terme de *food desert* est de plus en plus utilisé par les acteurs du *food movement* et constitue un mot-clé du discours des activistes de la justice alimentaire. Au-delà de sa définition d'espace urbain pauvre où les habitants ne peuvent pas se procurer des aliments sains à des prix abordables (Cummins et Macintyre, 2002), il est souvent utilisé par les acteurs de la justice alimentaire comme une légitimation locale des initiatives entreprises. Le terme est plus fréquemment employé à des effets de rhétorique, plutôt que pour sa valeur scientifique ; et il se base plutôt sur un ressenti des habitants que sur une véritable étude de cas. L'expression désert alimentaire induit, en effet, un certain pouvoir galvanisant, en tant qu'incarnation spatialisée de la faim. Le terme de « désert » joue résolument son rôle d'imaginaire aride et désolé dans lequel le supermarché-oasis n'apparaîtra jamais. Après une phase d'émergence du concept, le désert alimentaire est en passe d'être institutionnalisé. En effet, le gouvernement commence à témoigner de sa préoccupation vis-à-vis de maladies comme l'obésité et le diabète. Récemment, une agence intergouvernementale (réunissant le Trésor, le Health and Human Services et l'USDA) a proposé une initiative appelée Healthy Food Financing Initiative (HFFI), faisant partie de l'initiative de Michelle Obama, *Let's Move !* qui vise à réduire la prévalence des maladies nutritionnelles aux États-Unis. Le projet du HFFI est d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité d'une nourriture saine dans les déserts alimentaires, en y installant des épiceries, des détaillants et des marchés ou en les fournissant en aliments frais et sains. Le HFFI définit un désert alimentaire comme une unité de recensement (*census tract*) défavorisée (taux de pauvreté de 20% et plus, ou revenu moyen par foyer égal ou inférieur à 80% du revenu moyen de la région) dans laquelle un nombre important d'habitants a un faible accès à un supermarché ou à une grande épicerie (il faut qu'au moins 500 personnes et/ou au moins 33% de la population de l'unité de recensement réside à plus d'1 mile¹⁵ d'un supermarché ou d'une grande épicerie, ou 10 miles¹⁶ en zone rurale). À partir d'une carte nommée « *food locator* », les déserts alimentaires ont été localisés à l'échelle nationale. Cela a permis d'identifier 6 529 déserts alimentaires aux États-Unis, représentant 13,6 millions de personnes ou un peu plus de

4% de la population. Même si c'est un phénomène essentiellement urbain – 75% des déserts alimentaires sont en zone urbaine –, les zones rurales sont aussi touchées. Le désert alimentaire apparaît donc comme une spatialisation des problèmes d'accessibilité alimentaire dans les quartiers défavorisés, aussi bien en termes sociaux que spatiaux, et comme un outil utilisé par les politiques publiques pour aborder les questions de justice alimentaire. En effet, aussi bien les initiatives associatives et communautaires que les politiques publiques abordent la justice alimentaire via l'échelle locale, comme c'est le cas des pratiques de justice alimentaire à New York.

Leçons des pratiques locales de justice alimentaire dans les quartiers défavorisés de New York

Les territoires de l'agriculture urbaine : le précédent des jardins communautaires

- 13 L'aire métropolitaine de New York compte aujourd'hui un peu plus de 22 millions d'habitants, et la ville de New York 8,2 millions d'habitants en 2010¹⁷. Le cas d'étude de la métropole new-yorkaise, par la diversité des groupes et des territoires présents, constitue un laboratoire des pratiques locales de justice alimentaires. Le *food movement* s'épanouit à New York depuis une quinzaine d'années, notamment soutenu par la présence historique de jardins communautaires (*community gardens*). La spécificité du cas new-yorkais est que l'agriculture urbaine a réussi à exister et prospérer en se surimposant souvent sur une trame dense de jardins communautaires déjà existante. Un jardin communautaire est un jardin ouvert au public, géré collectivement par ses membres. Ces parcelles aménagées en jardins d'agrément ou en jardins potagers sont le résultat d'une appropriation spontanée de parcelles urbaines inusitées par des citoyens. Les jardins communautaires ont été le signe d'un réinvestissement d'espaces publics délaissés, non pas par des acteurs privés, mais par des communautés d'habitants qui ont créé un nouveau mode de propriété publique. L'histoire des jardins communautaires remonte au début des années 1970, alors qu'il y avait plus de 10 000 terrains vacants propriétés de la ville, principalement dans des quartiers où les immeubles étaient abandonnés, voire brûlés et en ruine comme dans le South Bronx (Green Thumb, 2010). Des associations communautaires new-yorkaises, comme *Green Thumb* (créée en 1978) et *Green Guerrillas* (créée en 1973), y ont planté des centaines de jardins (*ibid.*). Les jardins ont néanmoins suscité des critiques quant à leur rôle dans la *gentrification* de certains quartiers (Mitchell et Staeheli, 2008). En 2009, il y avait environ 490 jardins communautaires à New York, dont 80% incorporent des jardins potagers (Green Thumb, 2010). La plupart des terrains accueillant ces jardins (299 d'entre eux) appartiennent au *Department of Parks and Recreation*, 118 sont propriétés de *land trusts*¹⁸ privés (notamment *Trust for the Public Land*, TPL), 36 jardins communautaires sont privés, 13 jardins appartiennent au *Department of Housing Preservation (HPD) and Development*, et 23 relèvent de diverses juridictions. Environ 80% des jardins communautaires de la ville incluent dans leur territoire des jardins potagers, indiquant que les jardins communautaires constituent une première assise territoriale des pratiques alimentaires qui occupent le *food movement* new-yorkais (*ibid.*).
- 14 L'existence et la persistance de l'agriculture urbaine sont conditionnées par sa capacité foncière. L'enjeu foncier est déterminant, spécifiquement dans le contexte urbain new-yorkais, où la pression immobilière constitue un puissant levier des politiques urbaines (Angotti, 2008). Les moyens pour préserver ces espaces furent avant tout législatifs et l'histoire de la lutte juridique pour préserver les jardins communautaires fait partie du patrimoine des activistes et des intellectuels de la ville intéressés par les questions urbaines (Gratz, 2010 ; Zukin, 2009 ; Mitchell *et al.*, 2002). C'est au milieu des années 1990, alors que la ville se remettait de la crise fiscale et que le marché immobilier commençait à se relever, que les jardins furent menacés de destruction. Les premières destructions commencèrent en 1986, afin de laisser la place à la construction de logements. Après la destruction médiatisée du *D.O.M.E. Garden* dans l'Upper West Side, des organisations environnementales à but non lucratif établirent des stratégies de préservation des jardins en créant des « Gardens Coalitions ». Entre 1997 et 2000, la ville a

supprimé la licence de certains jardins afin de les détruire, comme par exemple le PS76 *Garden of Love* à Harlem. Les jardiniers communautaires et les organisations environnementales ont engagé des poursuites afin d'arrêter leur destruction. La ville a fini par conclure une entente avec *Trust for Public Land* et *New York Restoration Project* pour acheter 114 jardins pour 4,2 millions de dollars (Green Thumb, 2010). En février 2000 le procureur général Eliot Spitzer a obtenu une ordonnance restrictive temporaire qui a empêché toute construction sur un jardin communautaire, stoppant les autres tentatives de destruction des jardins par l'administration Giuliani (1994-2001). Le sujet est régulièrement remis sur la table, d'autant que le statut légal des jardins ne les protège pas toujours des destructions. Ainsi, en novembre 2011, par exemple, le HPD a ordonné la destruction du *Morning Glory Garden* dans Mott Haven, un quartier du South Bronx, pour y construire des logements. La tension entre immobilier et espaces verts est constante à New York : certes l'habitat est un besoin primordial, mais les nouvelles constructions ne sont encore que trop rarement des logements sociaux. Comme le *Morning Glory Garden* à Mott Haven, nombre de jardins communautaires sont situés dans des quartiers défavorisés avec peu d'accès à des produits frais de qualité, à prix abordables, notamment dans le South Bronx et dans East New York (Brooklyn). Certes la plupart du temps, les denrées cultivées le sont à usage personnel, mais d'autres jardins sont en partenariat avec des associations humanitaires et donnent gratuitement leur surplus. Quelques jardins participent aussi à des marchés comme *East New York Farms !*. Les apports économiques et environnementaux des jardins communautaires restent toutefois difficiles à quantifier et les préoccupations sociales sont à déterminer au cas par cas.

« Is this a movement? » (Barack Obama)

- 15 En 2008 l'organisation *Kitchen Gardeners International* (KGI) de Roger Doiron a lancé l'idée de planter un jardin potager à la Maison Blanche. Recueillant finalement le soutien de Michelle Obama, le jardin fut inauguré en 2009. Lors de cette rencontre, Barack Obama demanda à Michael Pollan, alors présent : « Est-ce un mouvement ? Est-ce que le droit à l'alimentation et les arguments de la justice alimentaire peuvent mener à la mobilisation, l'organisation et l'action ? ». M. Pollan répondit « Si les groupes pour la justice alimentaires s'unissent en un mouvement en faveur de la justice alimentaire et s'allient avec d'autres mouvements de justice sociale, alors le changement devient à la fois possible et urgent »¹⁹ (Gottlieb et Joshi, 2010, p 231). Il existe à New York une nébuleuse de groupes divers impliqués dans les problématiques de justice alimentaire. Ils rendent compte de la diversité générale du *food movement* : les coalitions de jardins communautaires (comme *Green Guerillas*, *Green Thumb* ou *More Gardens!* qui organisent la défense des jardins communautaires) ; les organisations environnementales (comme *Brooklyn GreenBridge* et *Bronx Green Up* qui fournissent des conseils en agriculture et horticulture) ; les organisations du *food movement* (comme GrowNYC qui mettent en place des marchés alimentaires) ; les organisations qui militent pour la justice environnementale et occasionnellement pour la justice alimentaire (comme *Sustainable South Bronx*) ; celles qui militent spécifiquement pour la justice alimentaire (comme *Just Food*) ; les fermes urbaines (comme *Added Value*, *East New York Farms!*, *Corbin Hill Farms*, etc.). Il faut rappeler que ces groupes sont essentiellement des organisations à but non lucratif, associatives et communautaires. Les militants-agriculteurs urbains proviennent aussi de champs différents : ce sont des agriculteurs, des activistes politiques ou écologistes, ou des intellectuels. Certains notent aussi la présence grandissante de jeunes actifs impliqués dans le mouvement (*ibid.*). Quant aux sympathisants, ils s'impliquent occasionnellement dans le mouvement, notamment par le bénévolat, tout en bénéficiant de la nourriture produite. Cela peut être le cas de jardiniers de jardins communautaires qui participent activement au mouvement sans être des militants – par exemple beaucoup de personnes âgées ayant un lopin de terre. Les partenariats fréquents avec les écoles font des enfants et des adolescents des forces vives de la justice alimentaire, comme dans le cas des partenariats entre jardins communautaires et écoles organisé par Trust for the Public Land au sein de PlaNYC (*New York City Playgrounds*) ou à *Added Value* et *East New York Farms!*, connus pour leurs programmes éducatifs. Certaines de ces fermes urbaines proposent même des formations

professionnalisantes pour les jeunes issus de ces quartiers défavorisés. Il est pour autant difficile d'évaluer le nombre de personnes qui bénéficient des initiatives de justice alimentaire et dont l'accès à des produits frais est amélioré. À titre indicatif, *East New York Farms!* déclare une fréquentation de 18 000 personnes à son marché, sur une population totale du quartier de 180 000 personnes (soit 10% de la population).

Les politiques agricoles et alimentaires à New York : l'ébauche d'une institutionnalisation de la justice alimentaire ?

- 16 Le cadre longtemps purement législatif de gestion de l'agriculture urbaine tend à devenir plus politique. Dans un processus similaire à celui de la justice environnementale, qui a évolué d'une phase d'émergence politique à une phase d'institutionnalisation (Fol et Pflieger, 2010), la justice alimentaire à New York est-elle en cours d'institutionnalisation ? D'après nos observations, cette institutionnalisation semble encore partielle, portée par des initiatives à la portée pour l'instant réduite. D'autres villes aux États-Unis commencent à intégrer les problématiques d'agriculture urbaine et de justice alimentaire dans leurs plans d'urbanisme. Minneapolis a publié un plan uniquement consacré à l'agriculture urbaine. Le plan régional de Chicago, *Go to 2040*, a un chapitre entier traitant de l'agriculture urbaine durable. En revanche à New York, seulement 2 des 198 pages de PlaNYC sont effectivement consacrées à l'alimentation (PlaNYC, 2011). PlaNYC a été créé en 2007 pour répondre à plusieurs défis pour New York : la croissance démographique (la population de New York devrait passer de 8,2 millions à 9,1 millions d'habitants d'ici à 2030) ; la vétusté des infrastructures (transports, réseaux sanitaires etc.) et la vulnérabilité de l'environnement urbain. C'est un plan urbain mis en place par l'administration Bloomberg (2002-) proposant 132 initiatives de développement durable pour la ville. Ce plan, lancé en 2007 n'aborde pourtant pas les questions de justice alimentaire, ni les questions simplement alimentaires. La mise à jour de PlaNYC en 2011 a reconnu pour la première fois l'existence des systèmes alimentaires durables à New York et inclus l'alimentation comme une question urbaine transversale. La mise à jour comprend des initiatives alimentaires comme la mise à disposition de terrains municipaux pour l'agriculture urbaine (129 nouveaux jardins communautaires sur les terrains du HPD et de nouveaux jardins dans les écoles); la poursuite d'efforts pour travailler avec les agriculteurs du Nord de l'État afin de minimiser l'utilisation d'engrais et favoriser des pratiques agricoles durables; une expansion du programme *Food Retail Expansion to Support Health* (FRESH); une exploration des façons de recycler les déchets alimentaires par compostage et le développement des biocarburants.
- 17 Concernant la justice alimentaire et non plus simplement l'agriculture urbaine, les initiatives se concentrent territorialement sur les déserts alimentaires. La notion de désert alimentaire est récupérée par les pouvoirs publics comme territoire d'action. Les critères établis par le USDA aboutissent à des résultats relativement faibles en termes de superficies et de populations vivant dans ces territoires. Avec ces critères, il n'y a pas à New York de désert alimentaire. En revanche le programme FRESH, effort conjoint du *New York City Departments of Health*, du *City Planning* et du *New York City Economic Development Corporation*, repère des quartiers peu pourvus en supermarchés ou grandes épiceries alimentaires, essentiellement situés à Harlem, dans le South Bronx et à l'Est de Brooklyn. Le programme propose un zonage et des mesures incitatives pour promouvoir l'installation d'épiceries alimentaires. Les critères d'éligibilité des épiceries sont de posséder au moins 50m²⁰ d'espace dédié aux produits frais ; au moins 30% de l'espace pour les biens périssables (produits laitiers ; fruits et légumes ; viande, poisson, volaille frais et surgelés) et un espace général d'une superficie d'au moins 560m²¹. Mais ce programme est seulement incitatif et jusque là, seule une dizaine d'épiceries font partie du programme FRESH. L'institutionnalisation de la justice alimentaire reste limitée et marginale, tout autant que celle de l'agriculture urbaine. La fréquence de programmes visant les déserts alimentaires témoigne néanmoins de la domination d'une approche territoriale et locale des problèmes posés par la justice alimentaire.

L'ancrage local de la justice alimentaire

18 Dans leur état de l'art sur les systèmes agroalimentaires alternatifs²², Christian Deverre et Claire Lamine accordent une attention particulière au contexte d'émergence de la production théorique concernée selon les pays. Ils conviennent que globalement, les systèmes agroalimentaires alternatifs « se présentent comme des réponses à certains manques ou impasses (écologiques, économiques, sociales, symboliques) du système agroalimentaire conventionnel globalisé » (2010, p 59). En effet le caractère de rupture avec le système agroalimentaire dit « global », « dominant » ou « conventionnel » est un élément majeur et définissant les systèmes agroalimentaires alternatifs (*ibid.*). L'effet-miroir en est une valorisation de l'échelle locale comme échelle d'action. Particulièrement en Amérique du Nord, les auteurs notent qu'un « fort accent est mis sur la notion de sécurité alimentaire à l'échelle de collectivités territoriales et de communautés » (*ibid.*). L'échelle privilégiée est donc l'échelle locale ; à New York ce sera le cas à l'échelle des *community districts* (regroupement officiel de quartiers en 59 *community districts*) ou des quartiers (*neighborhoods*). On peut y voir l'héritage du remplacement de la politique des chèques-nourriture (*food stamps*) mise en place en 1964 par celle des « filets de sécurité alimentaire communautaires », encouragés par les politiques fédérales dans les années 1990 (Allen *et al.*, 2003) et faisant porter sur les collectivités locales la responsabilité d'assurer l'accès à l'alimentation des groupes sociaux les plus démunis. Au final, les auteurs concluent que « cet intérêt pour le droit à la nourriture explique que les auteurs nord-américains lient fréquemment l'analyse des systèmes agroalimentaires alternatifs à celle du renforcement de la démocratie locale face à la globalisation (...) » (Deverre et Lamine, 2010, p 59.). Ceci explique une articulation fréquente entre ces deux échelles, chacune indexée sur le système de valeurs construit par les membres de la justice alimentaire : entre système alimentaire global « dominant » et systèmes agroalimentaires locaux « alternatifs », « durables » ou « démocratiques ».

19 Les acteurs de systèmes agroalimentaires alternatifs font eux-mêmes l'apologie du local. À *East New York Farms !* (ENYF), organisation d'agriculture urbaine et de justice alimentaire située dans East New York, quartier défavorisé de l'Est de Brooklyn, les responsables insistent sur le fait que l'origine des aliments vendus sur le marché qu'ils organisent ou via les *Community Supported Agriculture*²³ (CSA) est locale : les aliments sont *locaux* ; il y a un marché *ici* ; on n'a pas besoin d'aller dans le centre. Le « local » désigne en fait des notions et des échelles différentes. Elle désigne d'une part, en termes de production, le choix de partenariats avec des agriculteurs régionaux (de l'État de New York le plus souvent) : les aliments proviennent alors d'un rayon d'environ 100 miles²⁴, impliquant la présence de produits régionaux et de saison uniquement. Elle signifie aussi que la consommation est relocalisée à l'échelle du quartier, matérialisée par la présence du marché, ne nécessitant pas un déplacement fastidieux dans Manhattan ou ailleurs via les transports publics, dans des quartiers d'habitude mieux fournis en produits frais. On constate aussi le lien implicite qui est effectué entre la localité et la communauté (*community*)²⁵, la première permettant de renforcer la seconde : insister sur le local c'est aussi vouloir renforcer les liens dans la communauté et son identité. Ainsi, comme le notent Deverre et Lamine « outre que la définition de ce qui est ou non local ne soit pas forcément consensuelle, on retrouve souvent une confusion entre les référents sociaux et spatiaux du local, le socialement proche et le géographiquement proche (...) » (*ibid.*, p 62).

L'avènement d'une autonomisation des jeunes et des minorités via la justice alimentaire ?

20 Les enjeux de communautés sont très présents dans les discours des activistes pour lesquels l'idéal d'autosuffisance locale est présenté d'une part comme une affirmation de l'identité de la communauté et d'autre part comme une source d'autonomisation à ENYF on insiste sur le fait que les « agriculteurs (des jardins communautaires) proviennent de *notre* communauté et que l'argent reste *dans notre* communauté », traduisant la fierté pour certains de l'autoproduction et la volonté de renforcer les liens sociaux. Mais surtout cela montre que la chaîne alimentaire est alors maîtrisée par un petit nombre d'acteurs locaux appartenant à la communauté, du choix des intrants aux retombées économiques. La notion d'autonomisation constitue aux États-

Unis une dimension importante du développement communautaire. Elle pose la question de l'accès au pouvoir des groupes minoritaires, s'inscrit plutôt dans une démarche de construction de contre-pouvoirs (Bacqué, 2006) et « indique le processus par lequel un individu ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action, de s'émanciper. Elle articule ainsi deux dimensions, celle du pouvoir, qui constitue la racine du mot, et celle du processus d'apprentissage pour y accéder » (*ibid.*). Dans le cas de la justice alimentaire, l'accent est mis particulièrement sur le « *youth empowerment* », l'autonomisation des jeunes. Des raisons pratiques sont invoquées : le leitmotiv d'« éviter que les jeunes ne traînent dans les rues »²⁶, la sociabilisation, l'apprentissage de nouvelles pratiques etc. Mais c'est aussi un résumé du discours de la justice alimentaire : la métaphore de la croissance est utilisée de manière récurrente pour comparer la croissance physiologique des plantes et la croissance physique, intellectuelle, voire politique de la jeunesse. L'objectif d'ENYF selon certains de ses organisateurs est de « faire pousser des aliments ; élever des leaders et cultiver la communauté »²⁷. Le parallèle entre la culture des plantes et l'éducation de la communauté au service de l'autonomisation est limpide. Ce discours est soutenu par les photographies des sites Internet et prospectus illustrant ces initiatives : de jeunes afro-américains ou latinos, pantalons et T shirts larges, cheveux tressés, bijoux et baskets proéminentes, posent, l'air grave et fier, avec une pelle à la main ou un panier de légumes, futurs leaders encore un peu bougons d'adolescence. Mais comme pour la notion d'autonomisation en général, on peut noter le caractère local et limité de la construction de ces contre-pouvoirs. Il s'agit avant tout de construire du consensus, de mobiliser des partenariats privés et communautaires dans une perspective d'intégration de ces individus dans le marché plutôt que d'aborder la question du pouvoir. Aborder la question de la justice alimentaire à l'échelle locale et au niveau des individus, c'est aussi prendre le risque de faire reposer sur les individus et leurs comportements la responsabilité de leur situation sociale, au lieu de remettre en cause l'affaiblissement du modèle d'État providence ou les méfaits du système alimentaire (*ibid.*). Qui plus est, en cas de réussite du mouvement, l'institutionnalisation et la professionnalisation comportent un risque de dépolitisation.

- 21 La justice alimentaire met aussi en avant la dimension de l'autonomisation raciale et culturelle. Derrière cette notion il y a l'idée que les minorités doivent pouvoir se nourrir selon leurs habitudes culturelles. Comme la plupart des détaillants, des banques alimentaires et des organismes du secteur public ne parviennent pas à répondre aux exigences culturelles des minorités, celles-ci se voient contraintes d'apporter d'importantes modifications à leur régime alimentaire et de se plier aux exigences du système alimentaire dominant (Koc *et al.*, 2000). Planter des *collard greens* (légume de base de la cuisine caribéenne) dans les jardins communautaires new-yorkais prend alors une nouvelle dimension. Á New York toujours, le *City Chicken Project* est un programme qui plaide pour la permission d'élever des poulets en ville dans les fermes urbaines, afin de compléter les bases nutritionnelles des populations hispaniques de Sunset Park (Brooklyn). Les militants de la justice alimentaire souhaitent une nourriture qui soit « culturellement appropriée » aux minorités. Selon Owen Taylor, porte parole de la *New York City Community Gardens Coalition*, « on devrait manger une nourriture à laquelle on est habitué, qui est dans notre culture, qui est celle que nos ancêtres mangeaient » car « dans *agriculture* il y a *culture* »²⁸. Cette argumentation, certes justifiée par l'étymologie, rend compte d'une nouvelle convergence entre préoccupations ethniques et agroalimentaires. Cette rhétorique a le mérite de poser un problème spécifiquement urbain, consistant en l'incapacité des marchés et des organismes de services existants à composer avec la mosaïque sociale et culturelle diversifiée qui est celle de la population urbaine des villes américaines, et notamment celle de New York.

La justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale et ses combinatoires, justice spatiale et environnementale

L'idéal de justice sociale comme élément distinctif au sein du "food movement"

- 22 Le *food movement* n'inclut pas seulement la notion de durabilité environnementale (*ecological sustainability*) dans son agenda, mais aussi la justice sociale (*social justice*), en prenant en considération les inégalités instituées par la race et la classe sociale (Alkon et Agyeman, 2011). La justice sociale doit passer par une égalité sociale, raciale et économique. La durabilité environnementale est permise par l'accès aux bénéfices environnementaux, comme une nourriture saine et des espaces verts, souvent absents des quartiers défavorisés. On peut rappeler que le développement durable est traditionnellement fondé sur trois piliers et sur la dépendance nécessaire entre croissance économique, protection de l'environnement et égalité sociale. En pratique, le pilier social est de manière générale très souvent mis à l'écart. La justice alimentaire cherche ainsi à renforcer le pôle social du développement durable, en militant à la fois pour la protection environnementale et pour la justice sociale.
- 23 Dans le discours des acteurs, le terme de « justice sociale » est utilisé pour se distinguer d'autres groupes ou organisations au sein du cadre plus général du *food movement*. Les groupes du *food movement* ont souvent des pratiques similaires (agriculture urbaine) et des piliers communs (habitudes alimentaires), mais leurs visions idéologiques à long terme diffèrent. À New York, et notamment à Brooklyn, quartier général des *foodies*, les activistes impliqués dans la justice alimentaire tiennent à se distinguer les uns des autres. Ainsi la gestionnaire de la ferme urbaine d'*Added Value* à Red Hook (Brooklyn), Kirsten Schafenacker, tient à rappeler que l'organisme auquel elle appartient a été fondé par des « activistes politiques »²⁹ et appartient à un réseau de fermes urbaines similaires, comme *East New York Farms!*. Elle se désolidarise en revanche d'organismes comme *Eagle Street Rooftop Farm*, une ferme urbaine qui fait pousser des fruits et légumes biologiques sur le toit d'un entrepôt à Greenpoint, et qu'elle considère comme « une ferme urbaine destinée à la classe supérieure (*upper class*) n'abordant pas des questions de justice sociale (*social justice*) ». Ces tensions, qui existent au sein du *food movement* en général, sont particulièrement prégnantes à Brooklyn, où contrairement à Manhattan, les disparités socio-économiques restent fortes. Ce *borough*³⁰ est devenu le lieu de vie idéal de nombreuses familles de classe moyenne supérieure, appréciant un mode de vie plus alternatif et légèrement moins onéreux qu'à Manhattan. Ici, selon leur emplacement, les fermes urbaines répondent à des demandes très différentes. Dans les quartiers aisés de Brooklyn comme *Greenpoint*, *Park Slope*, *Carroll Gardens* ou encore *Brooklyn Heights*, une ferme urbaine aura la même vocation qu'un *co-op*, ces petits supermarchés de produits bio et de produits de luxe qui fonctionnent comme une coopérative – il faut y être adhérent, et participer régulièrement au fonctionnement du magasin : ranger les produits, les vendre etc. Elle permettra à une population aisée de manger selon ses nouvelles normes culturelles, celles du « manger sain », du « manger local ». Dans les quartiers défavorisés d'East New York voire mixtes de Red Hook, les fermes urbaines auront plutôt pour vocation de vendre des produits à un prix peu onéreux et d'alimenter en produits frais une zone qui en est peu pourvue.

Une nouvelle combinatoire de la justice spatiale ?

- 24 La notion de justice spatiale, développée ces dernières années par de nombreux théoriciens, notamment nord-américains et français rassemblés autour des théories d'Henri Lefebvre (Fainstein, 2010 ; Marcuse, 2010 ; Soja, 2010; Dufaux *et al.*, 2009) vise à « prendre en considération tout ce qui touche à la distribution équitable et juste dans l'espace des ressources socialement valorisées et des possibilités de les exploiter » (Soja, 2010). Pour Edward Soja, la justice spatiale est souvent fondue dans des concepts apparentés tels que « justice territoriale, justice environnementale, urbanisation de l'injustice, réduction des inégalités régionales, voire plus largement encore dans la quête générique d'une ville juste et d'une société juste » (*ibid.*). Il souligne d'abord l'importance de ces variations sur un même thème puisque « la quête de justice est devenue un cri de ralliement puissant et une force de mobilisation pour de nouveaux

mouvements sociaux et de nouvelles coalitions (...) qui étendent la portée du concept de justice à de nouvelles formes de lutte et d'activisme, au-delà des domaines traditionnels du social et de l'économique » (*ibid.*). En résultat, d'autres combinatoires sont apparues comme la justice territoriale, raciale, environnementale, monétaire etc. Mais Soja insiste aussi sur le potentiel de ces combinatoires à détourner notre attention de ce qu'une formulation spécifiquement spatiale de la justice peut apporter. Ces variations, ces combinatoires nous priveraient « des nouvelles et nombreuses ouvertures qu'une telle démarche offre à un activisme social et politique qui s'appuierait sur la notion » (*ibid.*).

25 Avec ses intérêts et ses dommages potentiels, la justice alimentaire est l'une de ces nouvelles combinatoires. Le concept de *food desert* est un bon exemple d'apport théorique proposé par la justice alimentaire à la justice spatiale. Les définitions proposées du *food desert* sont spatiales avant d'être sociales, même si les deux critères sont à retenir : un critère d'ordre spatial, l'absence de supermarchés dans les espaces défavorisés (notamment due aux réticences des chaînes face au taux de criminalité, aux coûts de transport et au faible retour sur l'investissement) (Bitler et Haider, 2009) et un critère d'ordre socio-économique, la pauvreté de la population. Les conséquences de cet état de fait sont, en termes d'habitudes alimentaires, l'excessive consommation de nourriture transformée saturée en sucres, en sel, en graisses et en ingrédients artificiels, disponibles dans des stations essence, des petites épiceries de nuit et des magasins de vente d'alcool. Les études montrent aussi que ce phénomène est aggravé par la plus forte exposition des populations des quartiers défavorisés aux *fast foods*. D'autre part, en termes de justice spatiale, cette situation induit la dépendance des populations défavorisées à l'automobile ou à un système, souvent très inadapté et quasi inexistant, de transports en commun. En termes d'aménagement urbain et en reconnaissant que les remèdes spatiaux sont nécessaires mais non suffisants pour remédier aux injustices spatiales – encore moins à l'injustice sociale – (Marcuse, 2010) la recherche suggère que l'installation de supermarchés est le moyen le plus efficace d'approvisionner les habitants avec un large choix d'aliments frais, sains, et relativement abordable. Le fait que les supermarchés soient ouverts toute l'année, aient des heures d'ouverture pratiques, et acceptent généralement les EBT constituent des circonstances favorables. En conséquence, de nombreux programmes se concentrent sur la création de mesures incitatives pour l'installation de supermarchés dans ces zones mal desservies avec comme objectif de mieux répartir les lieux d'accès aux produits frais. Dans cette optique, l'efficacité est privilégiée par rapport à des considérations de durabilité, que les jardins communautaires prennent davantage en considération.

La justice alimentaire, rejeton de la justice environnementale ?

26 Robert Gottlieb et Andrew Fisher furent parmi les premiers, dans les années 1990, à souligner les parallèles existants entre la justice environnementale et la justice alimentaire (Gottlieb et Fisher, 1996). Les premières occurrences de la justice alimentaire dans la littérature scientifique se trouvent d'ailleurs dans des revues scientifiques consacrées à la justice environnementale comme *Race, Poverty and the Environment* (Gottlieb, 2000). Robert Gottlieb avance que la définition de l'environnement par la justice environnementale comme « là où on vit, travaille et joue »³¹ pouvait être modifiée et transformée en « là où on vit, travaille, joue et mange »³². L'idée qu'il faut « élargir l'agenda de la justice environnementale »³³ (2009) montre que la justice alimentaire peut être considérée comme un rejeton de la justice environnementale (Alkon et Agyeman, 2011).

27 La définition la plus simple de la justice environnementale est la concordance spatiale entre deux phénomènes : la présence de risques ou de nuisances environnementales et la présence de résidents issus des minorités sociales ou ethniques. L'introduction des préoccupations d'environnement dans la lutte contre les inégalités raciales est relativement récente. Elle résulte de mouvements qui se sont développés dans les années 1980 pour protester contre l'impact disproportionné de la pollution sur les minorités (Bullard *et alii*, 1997). Dans cette période, différentes communautés se sont organisées pour lutter contre l'implantation de sources de nuisances dans des quartiers habités principalement par des familles pauvres et/ou appartenant à des minorités ethniques (Taylor, 2000). À cette phase d'émergence politique a

succédé une phase d'institutionnalisation de la justice environnementale, qui est devenue un critère d'évaluation de l'action publique (Holifield, 2000). Parallèlement, son usage comme concept d'analyse s'est développé, notamment pour interroger la notion de justice sociale, cette utilisation faisant toutefois l'objet de débats, au sein du monde académique, quant à l'intérêt heuristique du concept (Harvey, 1996) (Fol, 2010).

28 Selon Robert Gottlieb le parallèle entre justice environnementale et justice alimentaire est particulièrement pertinent en termes d'enjeux centrés sur la vie quotidienne et notamment sur les conditions de vie (2009). Selon lui, la justice alimentaire revendique des systèmes agroalimentaires durables forcément concernés par la justice environnementale et par des problèmes de pollution du sol, de l'eau et de l'air et leurs implications pour la population. Le parallèle s'effectue aussi en termes de santé. La justice environnementale s'intéresse aux inégalités en termes d'accès aux soins de santé et aux causalités sociales et environnementales des maladies. La qualité de l'air et les maladies respiratoires comme l'asthme sont par exemple un cheval de bataille de la justice environnementale à New York (Sze, 2007). La santé est une des grandes préoccupations de la justice alimentaire: il s'agit d'encourager la consommation d'une nourriture saine (fruits et légumes frais) afin de prévenir les maladies nutritionnelles dont le taux est particulièrement élevé dans les populations défavorisées qui ont un accès limité à une nourriture saine. Des causalités communes peuvent créer diverses conséquences, certaines abordées par la justice environnementale, d'autres par la justice alimentaire: la désindustrialisation et la perte d'emplois qui lui est liée crée tout aussi bien des friches industrielles (*brownfields*) que des déserts alimentaires. En termes d'échelles, le lien effectué entre local et global et représenté par le slogan « act local, think global » est présent dans les deux mouvements. Dans le système de production alimentaire global, la plupart des intrants, des processus de transformation et le transport ont des impacts environnementaux majeurs (pollution de la terre, de l'air et de l'eau par les pesticides et les carburants etc.). L'empreinte environnementale du système agro-alimentaire est traduite par les *food miles*. De même, les tenants de la justice environnementale et justice alimentaire travaillent souvent avec les mêmes populations sur les mêmes territoires, témoignant d'une attention commune aux minorités sociales et ethniques. La justice environnementale trouve ses origines dans le mouvement pour les droits civiques, d'où son attention à la population afro-américaine et à toutes les minorités ethniques (Taylor, 2000). La sociologie des activistes est similaire et les réseaux sont sensiblement les mêmes. Les organismes de justice environnementale développent de plus en plus un « volet » justice alimentaire, à l'instar de ces organismes de justice environnementale ou ces jardins communautaires qui plantent un potager.

29 Du point de vue de l'activisme, la convergence de ces mouvements est très bien démontrée par les cas d'éviction de jardins communautaires. Le récit de la destruction du *South Central Community Garden* (SCCG) de Los Angeles en Juillet 2006, à l'époque l'une des plus grandes fermes urbaines des États-Unis, est à ce propos pertinent. C'est l'un des cas d'études analysés par Edward Soja (2011). Cette parcelle de 6 hectares, symbolisant l'un des succès les plus précoces de la justice environnementale à Los Angeles (la lutte contre l'installation d'un incinérateur) a été transformée en jardin communautaire par la *Los Angeles Regional Food Bank*. Cet organisme à but non lucratif de distribution alimentaire faisait alors partie d'un vigoureux mouvement de justice alimentaire. À son apogée, le SCCG faisait participer 400 familles, majoritairement hispaniques. Le terrain fut racheté et les activistes chassés du jardin en juillet 2006. Cet exemple montre comment les différentes « combinatoires » de la justice spatiale sont présentes dans la même lutte : une lutte de justice environnementale devient une lutte de justice alimentaire, tous les deux englobés dans le même combat pour la justice spatiale.

Le cas d'étude de Hunts Point (South Bronx, New York) : quelles conditions locales d'amélioration de l'accessibilité alimentaire ?

Un quartier emblématique du South Bronx

30 Longwood-Hunts Point est un *community district* du South Bronx (53 400 habitants en 2010³⁴), célèbre pour ses incendies criminels dans les années 1970 et son taux de criminalité élevé. Le film *Fort Apache, the Bronx* (1981) avec Paul Newman, qui rend compte du quotidien de la police dans la 41^{ème} circonscription (*precinct*), a démocratisé cette vision du quartier comme l'un des plus durs du South Bronx. Longwood, quartier densément peuplé situé au Nord de la *Bruckner Expressway*, est principalement composé d'habitations, de commerces et de services (écoles, bibliothèques etc.). Au Sud de l'autoroute s'étend sur environ 4 km² la péninsule de Hunts Point (12 281 habitants en 2010), plus connue pour ses clubs de strip-tease et ses prostituées, médiatisés par le documentaire *Hookers at The Point*³⁵ produit par la Home Box Office (HBO). L'arrivée de ce commerce sexuel a suivi l'installation du marché de gros de New York, le *Food Distribution Center* (FDC), à la fin des années 1960, aujourd'hui l'un des plus grand au monde. En 2005 le New Fulton Fish Market s'est aggloméré au *Produce Market* (marché de produits frais) et au *Meat Market* (boucherie) déjà présents. La présence de routiers dont le trafic alimente le FDC, la marginalité de cette péninsule lourdement industrialisée et très mal desservie par les transports en commun ont permis l'installation durable de la prostitution. Les installations industrielles absorbent la majeure partie de la superficie de la péninsule : outre le FDC, une usine de traitement des déchets, une usine de fertilisants *New York Organic Fertilizer Co.* (NYOFco) aujourd'hui en arrêt, et d'autres infrastructures indésirables sont présentes. Très industrialisée, la péninsule abrite aussi une partie résidentielle, essentiellement peuplée par une population afro-américaine et portoricaine, à laquelle s'est rajoutée plus récemment une population dominicaine et équatorienne. Le quartier de Hunts Point est aussi connu pour abriter une nébuleuse d'organisations communautaires très actives (*The Point, Sustainable South Bronx, Mothers on the Move, Bronx River Alliance, Rocking the Boat*, etc.), pionnières en matière de justice environnementale (Angotti, 2008). Leurs actions ont indéniablement amélioré les conditions de vie du quartier ces quinze dernières années, qui restent cependant parmi les plus pauvres des États-Unis.

Marché de gros et désert alimentaire : le paradoxe alimentaire de Hunts Point

31 Si le quartier de Hunts Point, abritant le marché de gros, nourrit l'ensemble de la population new-yorkaise ; il n'en est pas moins un désert alimentaire, ne comportant qu'un faible nombre d'épiceries alimentaires et de supermarchés. Cette situation rend compte, à l'échelle métropolitaine, d'une inégale répartition des nuisances et des bénéfices. Le Food Distribution Center occupe près de la moitié de la péninsule, sans compter l'espace occupé par les marchands de semi-gros alimentaires et les commerces connexes comme les réparateurs de réfrigérateurs ou vendeurs de palettes. L'impact de l'installation du FDC est gigantesque sur le trafic de camions, et par là-même, sur la qualité de l'air – dont le rôle dans la prévalence de l'asthme infantile dans le quartier a été démontré (NYU, 2009) – sur l'environnement sonore et sur les risques pour les piétons. Le trafic quotidien du quartier s'élève à 15 000 camions. Un accident survenu il y a une dizaine d'années a cristallisé les conflits d'usage existant entre les employés du FDC et les habitants du quartier : un camion se rendant au marché de gros avait renversé et tué un enfant du quartier. La majorité des employés sont nés sur le sol américain et ne sont pas des habitants de Hunts Point. Ce sont souvent des Italiens (héritage de la domination de la mafia italienne sur l'*Old Fulton Fish Market*) ou des Asiatiques. Il y a toutefois de plus en plus de Dominicains et de Mexicains dans la nouvelle génération d'employés, parfois habitant le quartier. Ayant des intérêts très différents, les employés et dirigeants du FDC sont peu en contact avec les représentants de la communauté du quartier, ou alors en conflit avec eux. Certaines questions, comme l'éventuelle destruction de l'autoroute

Sheridan Expressway, favorisent notamment les tensions. Le principal reproche fait au FDC par les représentants de la communauté de Hunts Point est qu'il est responsable de lourdes nuisances dont les conséquences affectent toute la population du quartier, et ce dans différents domaines (environnement, santé, sécurité etc.), sans apporter aucun bénéfice en retour. Les bénéfices économiques ne servent pas la communauté ; le taux d'emploi local est faible et la population ne peut même pas avoir accès aux aliments qui transitent chaque jour, en quantités colossales, par le marché.

- 32 En effet, et là réside le paradoxe, le quartier est un désert alimentaire et manque d'endroits pour s'approvisionner en produits frais. Il n'y a pas de supermarchés, mais seulement des épiceries de service (*delis*), des *bodegas*³⁶ et des stations essence. Les taux de maladies nutritionnelles y sont très élevés. Du point de vue de la communauté des habitants de Hunts Point, ils supportent les effets négatifs des infrastructures qui approvisionnent 90% des restaurants new-yorkais et nourrissent abondamment les habitants et touristes de Manhattan, sans qu'eux-mêmes puissent faire leur course dans un supermarché. Face à cette injustice socio-spatiale, le mouvement de la justice alimentaire prend la suite de celui de la justice environnementale ; et les acteurs en sont souvent les mêmes. Dans le South Bronx, les enjeux de justice alimentaire trouvent de plus en plus d'échos. Récemment, l'installation de *Fresh Direct* dans le South Bronx, une entreprise de distribution de paniers de fruits et légumes, a soulevé beaucoup de contestations. Cette installation alourdirait le trafic de camions déjà conséquent, alors même que *Fresh Direct* ne dessert pas le South Bronx. D'autres événements, comme l'installation de fermes urbaines (par exemple *Corbin Hill Farms*) ou de jardins communautaires, irriguant le quartier en produits frais, indiquent l'émergence de préoccupations de justice alimentaire. En termes de santé, les représentants locaux, membres du *Community Board*³⁷, travaillent en partenariat avec certains hôpitaux du Bronx pour mieux aborder les maladies nutritionnelles dans le quartier.

Favoriser l'accessibilité alimentaire par des initiatives locales ?

- 33 Les questions de justice alimentaire ont émergé à Hunts Point dans les années 2000. C'est seulement aujourd'hui que des réponses effectives commencent à y être proposées. Un projet en cours, à Oak Point, à l'extrême Ouest de la péninsule propose d'aborder le problème de la situation de désert alimentaire du quartier. Ce projet en partenariat public-privé est géré par une étonnante coopération entre Paul Lipson, figure de l'activisme local, co-fondateur de *The Point Community Development Corporation* (CDC)³⁸, aujourd'hui consultant et assistant du *Congressman*³⁹ local, et Steven Smith, propriétaire du terrain. Ces deux hommes se sont affrontés il y a une douzaine d'années, quand S. Smith a voulu installer une usine électrique sur son terrain, et que P. Lipson luttait pour préserver le quartier de nouvelles nuisances. L'usine n'a jamais existé. P. Lipson considère cet épisode comme un des succès de l'activisme du quartier en termes de justice environnementale. Aujourd'hui ils projettent ensemble d'installer un « *Food Campus* » permettant à des agriculteurs locaux du Nord de New York et à des *Community Supported Agricultures* (CSA) de vendre leur production. Un marché est censé s'y tenir régulièrement. Avec des partenaires comme *GrowNYC*, le projet prévoit des impacts économiques et alimentaires positifs pour deux groupes sociaux : les habitants du quartier, et les petits agriculteurs du Nord de l'État de New York, qui connaissent des conditions économiques difficiles. Les agriculteurs locaux pourraient écouler leurs stocks – ce qui n'est pas possible au sein du *Produce Market*, dominé par les grands agriculteurs californiens – et les habitants de Hunts Point pourraient avoir accès à une nourriture saine et à prix abordable en se rendant sur le *Food Campus* – même si l'accessibilité du site par les transports publics reste mauvaise. Sur le terrain, la moitié du site est un ancien terrain vague et un *brownfield*⁴⁰ ; l'autre moitié abrite *Jetro*, une entreprise d'approvisionnement de gros pour les supermarchés et restaurants (équivalent de *Metro* en France). L'idée serait alors d'introduire des produits frais et locaux au *Jetro*, avec pour but de modifier la composition de l'approvisionnement des supermarchés et petites épiceries locales, qui auraient désormais la possibilité de se fournir en produits frais. Situé au bord de l'eau, avec vue sur Manhattan, le *waterfront* sera aménagé en promenade, dans la continuation de la South Bronx Greenway, une coulée verte en cours de construction dans le South Bronx. Une aire de protection d'oiseaux sauvages est aussi prévue.

34 « La question reste entière pour les militants de la justice alimentaire : un changement structurel et plus fondamental peut-il réellement advenir ? »⁴¹ (Gottlieb et Joshi, 2010, p 231). Nous assistons ici, à travers cette étude de cas, à un processus de relocalisation des questions alimentaires. Les programmes HFFI et FRESH abordent aussi le problème à l'échelle locale, via la question des déserts alimentaires. Le problème du repli sur l'échelle locale, outre l'avantage d'être l'échelle d'action à court terme, est l'abandon de l'engagement politique en faveur d'un changement structurel à l'échelle globale.

Conclusion

35 L'étude de l'agriculture urbaine dans les quartiers relégués de la métropole new-yorkaise à travers le prisme de la justice alimentaire a permis de mettre l'accent sur l'actualité et la diversité du *food movement*, aussi bien en matière de groupes, de territoires, de pratiques que de politiques. Aujourd'hui, les questions alimentaires ne sont plus triviales, et l'avènement du mouvement de la justice alimentaire aux États-Unis en rend compte. L'épanouissement des questions de justice alimentaire passe par la naissance de jardins communautaires, de fermes urbaines et d'organisations à but non lucratif militants pour la réduction des injustices alimentaires, dans des quartiers défavorisés. C'est une mise en perspective socio-spatiale qui a permis de décaler les problématiques alimentaires vers un pôle qui n'est plus seulement environnemental, mais aussi social. La remise en cause d'une alimentation industrialisée et globalisée n'est désormais plus l'apanage d'une classe moyenne blanche de *foodies*, mais trouve un nouveau souffle au sein d'une population défavorisée et racialement minoritaire. Dans ces quartiers, pour les activistes, l'amélioration de l'accessibilité alimentaire – problème caractéristique des pays en développement – notamment à des produits frais, est une question majeure, à laquelle la mise en place de jardins potagers est censée apporter des réponses. Il s'agit de faire disparaître les déserts alimentaires, angle-morts alimentaires, des villes américaines. À New York, le précédent des jardins communautaires et le terreau dynamique d'organisations communautaires ont créé un environnement favorable à l'épanouissement du mouvement en faveur de la justice alimentaire. En se structurant, la justice alimentaire a produit des formes de mobilisation collective originales et dynamiques. Elle tente de constituer un filet de protection pour les populations précarisées et pour les minorités ethniques, et contribue, dans certains contextes locaux, à faire entendre leurs voix. Le cas du quartier de Hunts Point, subissant des injustices à la fois environnementales et alimentaires, montre comment les organisations ont identifié ces injustices et y ont répondu par des initiatives locales au départ *grassroots*, aujourd'hui en voie d'institutionnalisation.

36 La mise en perspective de la justice alimentaire avec les concepts de justice spatiale et de justice environnementale ont permis d'en analyser la portée théorique et pratique. La mesure de la justice alimentaire comme catégorie pratique en a aussi montré les limites. Se pose d'abord un problème de mesure quantitative : les apports économiques et environnementaux des jardins potagers sont difficiles à quantifier et il est difficile d'évaluer le nombre de personnes bénéficiant des initiatives de justice alimentaire. Un autre problème est celui de la domination d'une approche territoriale et locale des problèmes posés par la justice alimentaire. Les initiatives proposées par les tenants de la justice alimentaire s'avèrent cantonnées à l'échelle locale : si elle peut s'avérer pertinente pour la mise en place de mesures favorisant l'amélioration de la sécurité alimentaire à court terme, elle risque d'éloigner la justice alimentaire de ses objectifs politiques de changement structurel. Le discours d'autonomisation, présent dans la rhétorique des organisations, risque lui aussi d'être dépolitisé et de perdre l'objectif de la construction de contre-pouvoir. De même, les tensions internes au mouvement et les divergences idéologiques en font un mouvement complexe, dont les objectifs sont difficiles à repérer. Enfin, le caractère alternatif des pratiques proposées confine la justice alimentaire à des moyens financiers limités, ceux d'organisations associatives et communautaires. En termes d'apport théorique, le concept de désert alimentaire permet d'aborder la justice spatiale sous un nouvel angle, à la fois alimentaire, socio-économique et spatial. Au sein du *food movement*, la justice sociale est utilisée comme distinctif idéologique, faisant d'elle une nouvelle norme de référence à la fois fédératrice et séparatrice, pour ses divers

acteurs. Néanmoins, la segmentation de la justice sociale en variations sur le même thème – justice spatiale, environnementale, alimentaire – peut en atténuer la portée en fragmentant les enjeux, en créant des lignes de clivages chez les acteurs et en brouillant son message. La justice alimentaire a au moins le mérite de favoriser le dialogue interdisciplinaire et les concepts nomades autour de la question alimentaire, comme la souveraineté alimentaire ou la démocratie alimentaire (Lang *et al.*, 2009).

Bibliographie

- Alkon, A.H., J. Agyeman, 2011, *Cultivating Food Justice*, The MIT Press, 404 p.
- Allen, A., M. Fritzsimmmons, M. Goodman et K. Warner, 2003, Shifting plates in the agrifood landscape: the tectonics of alternative agrifood initiatives in California, *Journal of Rural Studies*, vol. 19, n° 1, pp. 61-75.
- Angotti, T., 2008, *New York for Sale: Community Planning Confronts Global Real Estate*, The MIT Press, 328 p.
- Aubry C. et Y. Chiffolleau, 2009, Le développement des circuits courts et l'agriculture périurbaine: histoire, évolution en cours et questions actuelles, *Innovations Agronomiques*, 5, pp. 53-67.
- Bacqué, M.-H., 2006, Empowerment et politiques urbaines aux Etats-Unis, *Géographie, économie, société*, vol. 8, p. 107-124.
- Beatley, T. et S.M. Wheeler, 2008, *The sustainable urban development reader*, Routledge, 2^{ème} éd., 512 p.
- Birch, E.L. et S.M. Wachter, 2008, *Growing greener cities: urban sustainability in the twenty-first century*, University of Pennsylvania Press, 392 p.
- Bitler, M. et S.J. Haider, 2009, *An economic view of food deserts in the United States*, National Poverty Center working paper.
- Bullard, R. Et G. Johnson, 1997, *Just Transportation : Dismantling Race and Class Barriers to Mobility*, New Society Publishers, 192 p.
- Cummins, S. Et S. Macintyre, 2002, A Systematic Study of an Urban Foodscape: The Price and Availability of Food in Greater Glasgow, *Urban Studies*, vol. 39.
- Deverre, C. et C. Lamine, 2010, Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales, *Economie rurale*, 317, Varia, [En ligne] URL : <http://economierurale.revues.org/index2676.html>. Consulté le 5 mai 2012.
- Dufaux, F. et P. Gervais-Lambony, 2009, Lehman-Frisch S., Moreau S. N°01. *Avis de naissance*, Justice Spatiale.
- Emelianoff, C. et A. Levy, 2011, Editorial, *Espaces et sociétés*, 4, n° 147.
- Feenstra, G., 1997, Local food systems and sustainable communities, *American journal of Alternative Agriculture*, 12 (1), pp. 28-36.
- Fol, S. et G. Pflieger, 2010, La justice environnementale aux États-Unis : construction et usages d'une catégorie d'analyse et d'une catégorie d'action, *Justice Spatiale / Spatial Justice*, 2, [En ligne] URL : www.jssj.org. Consulté le 18 décembre 2011.
- Food and Agriculture Organization (FAO) : www.fao.org/
- Food Retail Expansion to Support Health (FRESH) : www.nyc.gov/FRESH
- Gallagher, J., 2010, *Reimagining Detroit*, Wayne State University Press, Detroit, 166 p.
- Gotham Gazette : www.gothamgazette.com/
- Gottlieb, R. et A. Fisher, 1996, Community food security and environmental justice: Searching for a common discourse, *Agriculture and Human Values*, 13, 3, pp. 23-32.
- Gottlieb, R. et A. Fisher, 2000, Community Food Security and Environmental Justice : Converging Paths Toward Social Justice and Sustainable Communities, *Race, Poverty an the Environment* 7, N°2, pp 18-20.
- Gottlieb, R. et A. Joshi, 2010, *Food Justice*, The MIT Press, 304 p.
- Gottlieb, R., 2009, Where We Live, Work, Play . . . and Eat: Expanding the Environmental Justice Agenda, *Environmental Justice*, 2, 1.
- Gratz, R.B, 2010, *The Battle for Gotham: New York in the Shadow of Robert Moses and Jane Jacobs*, Nation Books, 400 p.

- Green Thumb, GrowNYC, 2010, *Community Garden Survey*, New York City
- Harvey, D., 1996, *Justice, Nature and the Geography of Difference*, Blackwell, 480 p.
- Holifield, R., 2000, Defining Environmental Justice and Environmental Racism, *Urban Geography*, vol. 22, n°1, pp. 78-90.
- Hunts Point Express : www.brie.hunter.cuny.edu/hpe/
- Kahn, M.E., 2006, *Green cities: urban growth and the environment*, Brookings Institution Press, 160 p.
- Koc, M., R. MacRae, L. Mougeot et J. Welsh, 2000, *Armer les villes contre la faim. Systèmes alimentaires urbains durables*, CRDI, 260 p.
- Lamine, C., 2008, *Les AMAP : un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs ?*, Éditions Yves Michel, Paris, 163 p.
- Lang, T. et M. Heasman, 2003, *Food Wars : The global Battle for Mouths, Minds and Markets*, Routledge, 1ère édition, 224 p.
- Lang, T., D. Barling et C. Martin, 2009, *Food Policy: Integrating health, environment and society*, Oxford University Press, USA, 320 p.
- Let's Move : www.letsmove.gov/
- Levkoe, C., 2006, Learning democracy through food justice movements, *Agriculture and Human Values*, n° 23, pp. 89-98.
- Lévy, J. et M. Lussault, 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1033 p.
- Marcuse, P., 2010, La justice spatiale : à la fois résultante et cause de l'injustice sociale, *Justice Spatiale / Spatial Justice*, 1, [En ligne] URL : <http://www.jssj.org>, Consulté le 10 février 2012.
- Mitchell, D et L. Staeheli, 2008, *The people's property ? : power, politics, and the public*, Routledge, New York, London, 195 p.
- Mitchell, D., K. Gibson et L.A. Staeheli, 2002, *Conflicting rights to the city in New York's community gardens*, *GeoJournal*, Vol. 58,2/3, pp 197-205.
- Nations Unies pour le Développement (PNUD) : www.undp.org/
- Nestle, M., 2002, *Food Politics : How the food Industry Influences nutrition and Health*, University of California Press, Berkeley, 510 p.
- New York City (NYC), 2010, PlanNYC 2030 progress report 2010, A Greener Greater New York
- New York University (NYU), 2009, South Bronx Environmental Health and Policy Study
- PNUD, (1996), *Urban Agriculture, Food, Jobs and Sustainable Cities*, volume 1, New-York, p. 3.
- Pollan, M., 2007, *The Omnivore's Dilemma*, The Penguin Press, 450 p.
- Schlosser, E., 2001, *Fast Food Nation*, Penguin, New York, 383 p.
- Soja, E., 2010, La ville et la justice spatiale, *Justice Spatiale / Spatial Justice*, 1, [En ligne] URL : www.jssj.org. Consulté le 10 février 2012.
- Soja, E., 2010, *Seeking Spatial justice*, University of Minnesota Press, Minneapolis, 288 p.
- Swyngedouw, E., N. Heynen et M. Kaika, 2005, *In the Nature of Cities: Urban Political Ecology and the Politics of Urban Metabolism*, Routledge, 288 p.
- Sze, J., 2007, *Noxious New York. The racial politics of urban health and environmental justice*, The MIT Press, 282 p.
- Taylor, D., 2000, The Rise of Environmental Justice Paradigm, *American Behavioral Scientist*, vol. 43, n°4, pp. 508-580.
- United States Department of Agriculture (USDA) : <http://www.usda.gov>
- Via Campesina : www.viacampesina.org/
- Ville de New York : www.nyc.gov/
- Yeh, M.-C. et D.L. Katz, 2006, Food, Nutrition and Health of Urban Populations, in Freeudenberg N., Galea S. et Vlahov D., *Cities And the Health of the Public*, Vanderbilt University Press, pp 106-118.
- Zukin, S., 2009, *The Naked Place : The Death and Life of Authentic Urban Places*, Oxford University, 312 p.

Notes

- 1 “national eating disorder”. Toutes les citations en langue anglaise sont traduites par nos soins.
- 2 “It is a vote for environmental sustainability, as local, organic producers cultivate biologically diverse polyculture and avoid the use of synthetic pesticides and fertilizers. It is also a vote for small, family-owned farms, as opposed to their large, corporate counterparts, and for creating local communities filled with rich interpersonal interactions.”
- 3 Le terme est le même en anglais comme en français.
- 4 “an emerging alternative food movement (...) ensuring that the benefits and risks of where, what, and how food is grown and produced, transported and distributed, and accessed and eaten are shared fairly”.
- 5 “the maldistribution of food, poor access to a good diet, inequities in the labour process and unfair returns for key suppliers along the food chain”.
- 6 Littéralement « déserts alimentaires ».
- 7 “poor urban area, where residents cannot buy affordable, healthy food”.
- 8 “an area in the United States with limited access to affordable and nutritious foods, particularly in a low-income area”.
- 9 “Even as food justice has begun to represent a compelling way to talk about changes in the food system, it remains a relatively unformed concept, subject to multiple interpretations.”
- 10 Définis comme des « modes de commercialisation des produits alimentaires qui limitent le nombre d’intermédiaires entre le producteur et le consommateur et/ou la distance géographique entre les deux » (Aubry et Chiffolleau, 2009).
- 11 “The food movement narrative is largely created by, and resonates most deeply, with white and middle-class individuals.”
- 12 “like-minded ' people, with similar backgrounds, values and proclivities, who have come to similar conclusions about how our food system should change”.
- 13 “the multiples layers of Food Justice”.
- 14 Via Campesina est un mouvement international né en 1993 qui coordonne des organisations de petits et moyens paysans, de travailleurs agricoles, de femmes rurales, de communautés indigènes d'Asie, des Amériques, d'Europe et d'Afrique et milite pour le droit à la souveraineté alimentaire et pour le respect des petits et moyens paysans.
- 15 Soit 1,6 km.
- 16 Soit 16 km.
- 17 Selon le Bureau du recensement des États-Unis.
- 18 Un *land trust* est un organisme privé à but non lucratif qui travaille activement à la conservation de terrains en les acquérant ou en aidant à les acquérir.
- 19 “Is this a movement ? Can the right to food and the arguments about food justice lead to mobilization, organizing, and action ? (...) If the food justice groups become a food justice movement and allies itself with other social justice movements, change becomes both possible and imperative”.
- 20 Soit 500 sq feet.
- 21 Soit 6000 sq feet.
- 22 Les systèmes agroalimentaires alternatifs sont définis comme un « ensemble de systèmes se réclamant en rupture avec le système agroalimentaire « global », « dominant » ou « conventionnel » » (Deverre et Lamine, 2010, p 57).
- 23 Équivalent des AMAP françaises.
- 24 Soit 160 km.
- 25 Le terme *community* désigne une population résidant dans le même lieu ayant une forme de gouvernement commun (définition proche de celle de la collectivité territoriale) ou des intérêts communs (par exemple un groupe de parents d’élèves) (Fol, 2010).
- 26 “keep the youth off the streets”.
- 27 “growing food ; nurturing leaders and cultivating community”.
- 28 “we should eat food that we are used to eat, that is in our culture, our ancestor's” : “in agriculture there is *culture*”.

29 “political activists”.

30 Équivalent d’arrondissement.

31 “where we live, work and play”.

32 “where we live, work play and eat”.

33 “expanding the environmental justice agenda”.

34 L’ensemble des chiffres de cette dernière partie est fourni par le Bureau du recensement des États-Unis.

35 *Les prostituées d’Hunts Point*

36 Une *bodega* est une épicerie spécialisée dans les produits hispaniques.

37 Comité de représentants communautaires des habitants des *community districts*.

38 Un CDC est un organisme à but non lucratif mis en place afin de fournir des services, proposer des programmes et toute activité de promotion et de soutien du développement communautaire.

39 Membre du Congrès.

40 Friche industrielle.

41 “The question for food justice advocates remains, can more fundamental or structural change truly happen ?”

Pour citer cet article

Référence électronique

Flaminia Paddeu, « L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New-Yorkaise: la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 12 Numéro 2 | septembre 2012, mis en ligne le 01 octobre 2012, consulté le 18 mars 2013. URL : <http://vertigo.revues.org/12686> ; DOI : 10.4000/vertigo.12686

À propos de l’auteur

Flaminia Paddeu

Doctorante en géographie, Laboratoire ENeC (Espaces, Nature et Culture), chargée de cours, Université Paris IV Panthéon-Sorbonne, 156 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris, Courriel : paddeu.flaminia@gmail.com

Droits d’auteur

© Tous droits réservés

Résumés

La notion de justice alimentaire irrigue les discours des tenants du food movement aux États-Unis. Elle se traduit par l’essor de l’agriculture urbaine dans les grandes métropoles américaines. Loin de se cantonner à son statut de mouvement de classes moyennes blanches préoccupées par leur bien-être alimentaire, la justice alimentaire cherche à favoriser la sécurité alimentaire des populations pauvres et des minorités ethniques des quartiers défavorisés. Elle introduit dès lors des enjeux de justice sociale dans les enjeux alimentaires des métropoles. Le cas d’étude de la ville de New York, et notamment du quartier de Hunts Point dans le South Bronx, permet de rendre compte des pratiques contemporaines locales de justice alimentaire et de souligner leurs apports théoriques, notamment à partir des concepts dont le mouvement s’inspire : justice sociale, justice spatiale et justice environnementale.

In the United States, the idea of Food Justice is more and more a part of the Food Movement narrative. Food Justice is expressed by the development of urban agriculture in large American metropolises. Not only a white, foodie and middle-class movement, Food Justice seeks to increase food security in low-income communities and communities of color. It brings social justice matters in metropolitan food issues. New York City case study, particularly focusing

on Hunts Point (South Bronx), allows us to portray today's Food Justice practices at a local scale and to insist on their theoretical contributions drawn from inspiring concepts, such as social justice, spatial justice and environmental justice.

Entrées d'index

Mots-clés : agriculture urbaine, justice alimentaire, quartiers défavorisés, désert alimentaire, mouvement communautaire, New York, South Bronx

Keywords : urban agriculture, food justice, low-income neighborhoods, food desert, community-based movement, New York, South Bronx